

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 29 Novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 29 novembre à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 21 novembre, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Alexandra BUTEL, première adjointe, pour le maire démissionnaire.

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 7  
Nombre de suffrages exprimés : 11

Nombre de voix pour : 11  
Nombre de voix contre :  
Nombre d'abstentions :

**Présents :** Jean-Marie PRAYER, Marie Paule ROGOU, Jacqueline PUGET, Alexandra BUTEL, Jean Louis SERRES, Stéphane PATRAS, Alain LAURENS

**Excusés :** Cécile LAPEYRE

**Pouvoirs :** Amélie MARRIQ (pouvoir donné à Marie Paule ROGOU), Alain MANIVEL (pouvoir donné à Jean Louis SERRES), Jean LAPEYRE (pouvoir donné à Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL (pouvoir donné à Jacqueline PUJET)

**Absents :** Fabien SERRES

**Secrétaire de séance :** Alain LAURENS

**Objet : Bonus « territoire CTG » - avenant prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) Accueil Adolescents**

Vu la délibération n°2022-171 du 29 novembre 2022 relative à la signature de la convention CTG avec la CAF,

**Considérant** que le financement de base, la prestation de service ALSH « Accueil Adolescents », est complétée progressivement par le bonus « territoire CTG » au fur et à mesure de l'arrivée à échéance des contrats enfance et jeunesse (CEJ). Qu'il est attribué aux équipements soutenus financièrement par des collectivités locales signataires avec la CAF d'une convention territoriale globale (CTG).

**Considérant** l'avenant ci-annexé.

**Considérant** la démission du maire le 08/11/2022,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- > **APPROUVE** l'avenant « prestation de service ALSH Accueil Adolescents » - Bonus « territoire CTG »
- > **AUTORISE** Alexandra BUTEL, 1ère adjointe, pour le maire démissionnaire, à signer ledit avenant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Pour le maire démissionnaire  
La première adjointe

Alexandra BUTEL



Transmis et reçu en Préfecture le : 13-12-2022  
Publié le : 13-12-2022  
Affiché le : 13-12-2022